

Demande de permis



Municipalité de Saint-Urbain
 917, rue Saint-Édouard
 Saint-Urbain (Québec) G0A 4K0
 Téléphone: (418) 639-2467
 Courriel: inspecteur@sainturbain.qc.ca

À l'usage de la municipalité
Date de réception (demande complète) : _____

**Cette demande devra être approuvée par l'inspecteur municipal AVANT de commencer vos travaux.
 Ce document n'est pas un permis.**

Choisir ce qui est applicable	Construction principale (Précisez type : _____)	Démolition OU déplacement	Puit	Piscine/SPA
	Construction accessoire (Précisez nombre et superficie des bâtiments accessoires existants : _____)	Agrandissement → Ajout de chambres ? Oui ___ Non ___	Installation septique	Enseigne
	Construction ou usage TEMPORAIRE	Rénovations (détaillez bien les travaux prévus SVP)	Travaux dans : - Rive/zone inondable - Zone de glissement de terrain/Remblai - Déboisement	Changement d'usage PERMANENT
LOTISSEMENT				

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT
 (procuration requise si non propriétaire)

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Ville:	Code postal:
Courriel:	Téléphone (OBLIGATOIRE):

LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse des travaux / numéro de lot:
Matricule:

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX : Précisez notamment les matériaux
 (OBLIGATOIRE, sinon demande considérée incomplète)

Date prévue du début des travaux (obligatoire):	Date prévue de fin des travaux (obligatoire):
Valeur estimée des travaux (obligatoire):	

EXÉCUTANT DES TRAVAUX OU ENTREPRENEUR
 (Précisez si vous exécuterez vous-même les travaux)

Entrepreneur:	
Adresse:	
Téléphone et courriel:	No R.B.Q.:

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, _____, soussigné(e) étant dûment autorisé(e), déclare que les renseignements ci-dessus et ci-joints sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements et des lois s'y rapportant. Je suis conscient(e) qu'un délai maximum de trente (30) jours peut s'écouler avant l'émission du permis.

Je m'engage à attendre l'accord de la Municipalité avant de commencer les travaux.

Signé à :

Date :

Signature

DOCUMENTS À FOURNIR

- Plans de construction** (préciser dimensions, élévations et matériaux).
Plan d'architecte ou d'ingénieur sur demande de l'inspecteur.
- Plans d'aménagement des pièces** (préciser si augmentation du nombre de chambres).
Plan d'architecte ou d'ingénieur sur demande de l'inspecteur.
- Plan d'implantation** (avec mention des distances séparatrices avec limite de lot et autres bâtiments présent).
Plan d'arpenteur requis sur demande de l'inspecteur.
- Pour **piscine**, localisation de la clôture et du portail avec précision de la hauteur et du matériau, et précision du type de système de sécurité passif choisi.
- Rapport de professionnel pour installation septique et puit, travaux dans la rive, travaux dans zone de glissement de terrain.
- Photographies de l'existant (pour démolition et rénovations extérieures majeures).

Pour une opération cadastrale, fournir le plan projet de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre. Ce dernier doit notamment montrer tous les bâtiments existants, ainsi que toute zone de contrainte présente sur le lot existant.

NOTEZ QUE SELON VOTRE PROJET, L'INSPECTEUR POURRAIT EXIGER D'AUTRES DOCUMENTS POUR TRAITER VOTRE DEMANDE.

Seule une demande **COMPLÈTE** sera traitée.

En cas de besoin d'une dérogation mineure, des délais supplémentaires sont à prendre en compte.

Prenez donc de l'avance dans vos projets.

Pour plus de détails, contactez l'inspecteur municipal.